

## L'intelligence artificielle peut-elle prédire une décision de justice ? Regards croisés franco-américains

En France, comme aux Etats-Unis, l'intelligence artificielle a pris une place grandissante dans le domaine judiciaire à travers l'émergence de la justice dite prédictive. En France, si cette technologie ne prédit pas l'issue légale des contentieux, elle permet néanmoins d'établir des probabilités de succès et d'estimer le montant des dommages-intérêts auquel peut prétendre un justiciable, en s'appuyant sur l'ensemble des décisions de justice accessibles. Aux Etats-Unis, les logiciels sont utilisés en matière civile et même pénale et vont jusqu'à prédire les risques de récidive. Cela soulève des questions fondamentales, comme l'intérêt de la *suma divisio* entre *civil law* et *common law* et, au-delà, celle du renouvellement de la définition de l'acte de juger.



Lundi 15 octobre 2018  
de 8h30 à 11h 30

dans les salons de France-Amériques  
9, avenue Franklin Roosevelt - 75008 PARIS



Accueil : **M. Jean-Luc FOURNIER** - Président de France-Amériques

Introduction : **Me Christiane FERAL SCHUHL** - Présidente du Conseil National des Barreaux

Intervenants :

**Me Nathalie ATTIAS** - Avocat au barreau de Paris - Membre du Conseil de l'Ordre

**M. Pierre BERLIOZ** - Professeur agrégé de droit - Directeur de l'EFB

**M. Louis LARRET-CHAHINE** - Directeur général de Prédicite

**M. Edouard ROTTIER** - Magistrat - Service de Documentation de la Cour de cassation

**Me Daniel SCHIMMEL** - Avocat Associé, Foley Hoag (New York)

**Mme Sophie SONTAG KOENIG** - Maître de conférence Université Paris X Nanterre - Chargée de mission à l'IHEJ

Les débats seront modérés par **M. Pierre BERLIOZ**

La conférence sera précédée d'un petit déjeuner - Conférence validée au titre de la formation continue des avocats

BULLETIN D'INSCRIPTION (réponse souhaitée avant le 11 octobre 2018)

Conférence « L'intelligence artificielle peut-elle prédire une décision de justice ? »

Lundi 15 octobre 2018 de 8h30 à 11h30 - Accueil à partir de 8h

Madame, Monsieur : .....  
Organisme : ..... Fonction : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : ..... E-mail (obligatoire) : .....

### Participation aux frais :

- Membre FA/AFDD : 25€x ... - Non-membre : 45€ x ... - Magistrats/Etudiants : gratuit

1. paiement en ligne ([www.france-ameriques.org/evenements](http://www.france-ameriques.org/evenements))

2. ou bulletin à retourner avec le règlement à l'ordre de France-Amériques

France-Amériques, 9, avenue Franklin Roosevelt • 75008 Paris

tél. 01 43 59 51 00 • fax. 01 40 75 00 97 • mail : [france-ameriques@france-ameriques.org](mailto:france-ameriques@france-ameriques.org) • site : [www.france-ameriques.org](http://www.france-ameriques.org)